



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54977

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique sur le récent rapport du Conseil de la simplification relatif aux mesures de simplification pour les entreprises. Le Conseil de simplification préconise « d'appliquer un principe de non-rétroactivité fiscale pour les entreprises ». Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54977

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, redressement productif et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3650

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)